



COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

**AVIS DE PUBLICITE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE
ACTIVITE DE RESTAURATION ET PARCOURS ACCROBRANCHE
LAC SANT MARTI**

Un opérateur économique a spontanément manifesté à la Commune son intérêt en vue d'une occupation privative d'une dépendance de son domaine public située dans l'aire de loisirs du Lac Sant Marti (plan annexé).

Il s'agirait d'une exploitation commerciale de type restaurant couplé avec un parcours de type « accrobranche ».

Cette exploitation serait exclusivement saisonnière (d'avril à septembre) et, compte tenu des investissements projetés, la durée d'occupation envisagée est de 5 ans, renouvelable une fois pour la même durée, soit 10 ans maximum.

La conclusion d'une convention d'occupation du domaine public est envisagée.

En application des dispositions de l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la Commune porte à la connaissance de tous, par le présent avis, cette manifestation d'intérêt spontané.

Tout autre opérateur économique qu'une telle occupation privative serait susceptible d'intéresser peut se faire connaître par courrier adressé à la Mairie de 66 690 PALAU-DEL-VIDRE, Place de la République (horaires d'ouverture : de 9h à 12h et de 14 h à 18 h 30).

Le délai maximum de réception de ce courrier est fixé au lundi 15 novembre 2021 à 12 h.

Publié le 14 Octobre 2021.